



BUREAU SYNDICAL

Jeudi 1^{er} février 2024

Procès-verbal

Le Bureau Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre-Cher (PETR) s'est réuni le jeudi 1^{er} février 2024 à 18h00, sur convocation préalable de Monsieur Alain MAZÉ, Président, adressée et affichée le 25 janvier 2024. La séance est présidée par Monsieur Alain MAZÉ.

Étaient présents :

M. Alain MAZÉ	Président,
M. François DUMON	1 ^{er} Vice-Président,
M. Bernard BAUCHER	4 ^e Vice-Président,
Mme Sophie GOGUÉ	5 ^e Vice-Présidente,
M. Jacques PESKINE	7 ^e Vice-Président,
M. Franck BRETEAU	8 ^e Vice-Président,
Mme Jill GAUCHER	2 ^e Membre du Bureau,
M. Hugo LEFELLE	4 ^e Membre du Bureau,
M. Gilles GONTHIER	8 ^e Membre du Bureau,
M. Patrick BARNIER	1 ^{er} Vice-Président du Conseil Départemental du Cher (à titre consultatif).

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h08 après avoir constaté que le quorum (9) est atteint et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Monsieur Hugo LEFELLE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Bureau Syndical délibératif du 11 décembre 2023

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical du 11 décembre 2023.

Les Membres du Bureau Syndical approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

1. Projet Alimentaire Territorial (PAT) : appel à projets Vie étudiante et Campus – conception d'un livret de recettes à destination des étudiants et ateliers cuisine

Rapporteur : Mme Sophie GOGUÉ

Madame GOGUÉ explique que dans le cadre de l'objectif opérationnel « intensifier la lutte contre la précarité alimentaire et informer et sensibiliser autour des enjeux de l'alimentation locale », les membres du COPIL PAT ont souhaité initier une action spécifique pour les étudiants. Elle indique qu'un travail partenarial a donc été envisagé et que le lycée agricole du Subdray, le Lycée Hôtelier Jacques Cœur et l'association « pôle nutrition » ont répondu favorablement et proposé des idées. Elle précise que le projet consiste à réaliser un livret de recettes adaptées aux étudiants, classées par saisons, peu coûteuses, simples à réaliser avec peu de matériels de cuisine, mettant en valeur un produit « phare » du territoire, avec le mot du producteur, l'astuce du chef et une indication nutritionnelle. Elle explique comment ce livret sera réalisé et distribué. Elle conclut en indiquant qu'il est donc proposé de répondre à l'appel à projets « Vie étudiante et de Campus en Région Centre Val de Loire » et que le reste à charge pour le PETR sera de 1000 euros.

Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de valider la candidature du PETR à cet appel à projets Vie étudiante et de Campus ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tout document nécessaire.

2. Demandes de financement dans le cadre des Semaines d'informations sur la santé mentale (SISM) pour 2024

Rapporteur : M. Le Président

La séance est suspendue

Les services rappellent qu'en 2023 le PETR Centre-Cher s'est inscrit dans l'évènement national « semaines d'information sur la santé mentale » et que grâce à une démarche partenariale forte, le reste à charge était de 1000 euros sur un coût total supérieur à 10 000 euros. Ils précisent que pour l'édition 2024 le PETR a cherché, en plus des partenaires opérationnels, à identifier des partenaires financiers et que c'est dans cet objectif qu'il est proposé de répondre aux appels à projet « Parentalité » lancé par la Caisse d'Allocations Familiales du Cher et « Grandir en milieu rural » lancé par la Mutualité sociale agricole (MSA).

Reprise de la séance

Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver les demandes de subvention auprès de la Caisse d'Allocation Familiale du cher dans le cadre de l'Appel à projets « Parentalité » et de la Mutualité sociale agricole (MSA) dans le cadre de l'appel à projet « Grandir en milieu rural », conformément au plan de financement contenu dans la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3. Présentation de projets au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 « PETR CENTRE-CHER »

Rapporteur : M. François DUMON

Monsieur DUMON présente les projets à étudier et les subventions sollicitées.

Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de valider le soutien au projet « rénovation thermique de l'ensemble école-mairie de Brinay », au titre du CRST 2018-2024 et du cadre de référence 35 « Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs » par une subvention de 150 400 € ;
- de valider le soutien au projet « rénovation thermique de 36 logements, rue des mésanges à Saint Solange », au titre du Cadre de référence 27 : « Rénovation thermique du parc public social » du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 78 000 € ;
- de valider le soutien au projet « rénovation thermique de 14 logements quartier 'Le Lac aux Fées' à Henrichemont, au titre du Cadre de référence 27 : « Rénovation thermique du parc public social » du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 28 000 € ;
- de valider le soutien au projet « rénovation thermique de 15 logements quartier 'Clos Rue Verte' à Henrichemont, au titre du Cadre de référence 27 : « Rénovation thermique du parc public social » du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 30 000 € ;
- de valider le soutien au projet « rénovation thermique de 9 logements à Vierzon, au titre du Cadre de référence 27 : « Rénovation thermique du parc public social » du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 18 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

étant précisé que Monsieur Bernard BAUCHER ne prend pas part au vote pour le projet de rénovation thermique de l'ensemble école-mairie de Brinay, porté par la Commune de Brinay, au titre du cadre de référence 35.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h18.

Le secrétaire de séance,


Hugo LEFELLE

